

Cher Monsieur,

J'ai fait l'essai de votre nouvelle méthode de traiter la coqueluche dans six ou huit cas de cette maladie, et bien que je ne fusse pas sans méfiance, soit sur la possibilité d'appliquer la solution de la manière indiquée, soit sur son utilité définitive, l'expérience a dissipé tous mes doutes, et m'a convaincu que vous avez enrichi la thérapeutique de la coqueluche simple d'un mode de traitement qui dépasse tous les autres.

Le premier cas dans lequel je l'ai appliqué était une coqueluche à l'état tout à fait chronique et bien faite pour en vérifier l'efficacité. Un enfant de trois ans avait été pris de coqueluche, et, au bout de cinq mois, le moindre exercice ou la plus légère excitation rappelait encore les quintes. J'employai la solution à la dose de 10 grains (50 centigrammes) pour une once d'eau, et continuai plusieurs jours de suite, le matin; touchant d'abord le fond de la gorge, puis allant plus bas du côté de la glotte jusqu'à ce que je fusse arrivé, si je ne me trompe, à y plonger complètement l'éponge. La toux diminua graduellement de fréquence, et aujourd'hui elle a entièrement disparu.

Dans le second cas, le malade avait la coqueluche seulement depuis cinq semaines; il était âgé de quatre ans, robuste; et l'on entendait des râles muqueux considérables dans les bronches des deux côtés. La solution fut appliquée quatre fois. Il y eut d'abord une très-forte diminution dans la fréquence des accès et la longueur de l'inspiration convulsive, bientôt suivie d'une guérison complète et rapide.

Dans les autres cas, l'amélioration qui a suivi l'application de la solution caustique a été également marquée, particulièrement la diminution de la fréquence, de la violence et de la durée de l'inspiration convulsive; et, dans un de ces cas, où la solution fut appliquée avec persévérance, une guérison complète a été facilement obtenue.

(*Monthly Journ. et Revue médico-chirurgic. de Paris.*)

DE LA CAUTÉRISATION DE L'OREILLE COMME TRAITEMENT RADICAL DE LA SCIATIQUE.

Multa renascentur que jam cecidere...
HORACE.

M. le docteur Lucciana, de Bastia, nous communique des documents pleins d'intérêt sur une méthode de traitement de la sciaticque qui paraît compter un nombre considérable de succès. Cette méthode n'a pas été jusqu'ici dans des conditions qui

lui permettent de se répandre aisément, d'abord parce qu'elle n'est guère mise en pratique que dans les campagnes de la Corse, en second lieu, parce que ceux qui l'emploient sont des personnes étrangères pour le reste à notre art, presque toujours des maréchaux-ferrants. Ces titres n'étaient pas de nature à la rendre recommandable aux yeux des médecins. Il n'y a donc que l'évidence des faits qui ait pu pousser notre confrère à rendre public, dans l'intérêt de la pratique, un traitement purement empirique, dont les succès sont un sarcasme et un reproche continuellement jetés à la science. Cette méthode consiste en une cautérisation faite avec un fer rouge sur un point de l'oreille externe (à l'hélix, à son entrée dans la conque), du côté correspondant à la partie affectée. Voici comment se pratique cette opération.

On applique sur l'hélix un morceau de fer plat, qui a tout au plus un millimètre d'épaisseur; sur ce morceau de fer se trouve une ouverture par laquelle on introduit un fer rouge dont la pointe tranchante s'adapte parfaitement à cette ouverture et cautérise le tissu de l'hélix jusqu'à ce qu'elle trouve un obstacle dans un point d'arrêt situé à un demi-centimètre. Cette opération est donc des plus rapides. On la fait suivre d'un pansement simple. Il suffit même d'appliquer sur l'eschara un peu de cérat, de beurre frais ou d'huile battue avec un peu d'eau.

Un autre procédé encore plus simple, consiste à toucher simplement avec un morceau de fer rougi quelconque, l'endroit indiqué; c'est le moyen qu'emploient les maréchaux habitués. Ils graissent ensuite la brûlure avec un corps gras. La guérison a lieu progressivement, ordinairement dans l'espace de huit jours; dans quelques cas assez rares, elle a lieu instantanément; mais il est plus rare encore que l'opération échoue: dans ce cas, on fait une seconde cautérisation qui triomphe alors constamment du mal.

Après ce court exposé du manuel opératoire, on sent le besoin de voir des faits. En voici quelques-uns. Ils ne sont point particuliers à l'auteur qui, longtemps sceptique comme ses confrères, n'a point jusqu'ici employé la cautérisation de l'hélix; mais il en garantit l'authenticité, parce que les malades avaient été inutilement traités par lui ou par d'autres médecins avec les méthodes ordinaires, et qu'il tient les détails de source certaine.

Je commence, dit M. Lucciana, que nous laisserons rapporter lui-même ses observations, par un malade que j'ai soigné moi-même d'abord et qui fut ensuite

traité sans plus de succès à l'hospice civil de Bastia.

Obs. I. Une pauvre femme de 85 ans environ me fit appeler il y a huit à dix mois. Je la trouvai étendue sur son lit, en proie à des douleurs lancinantes avec exacerbation, siégeant sur tout le trajet du nerf sciatique du côté gauche. Elle me dit que c'était sa première attaque, qu'elle laissait depuis cinq ou six jours, et ne lui laissait de repos ni le jour ni la nuit. J'examinai la partie malade et je ne découvris rien qui pût me faire supposer autre chose qu'une sciatique. Je prescrivis deux pilules contenant chacune 5 centigrammes d'opium, mais dont la seconde ne devait être prise que deux heures après la première, si celle-ci ne parvenait point à procurer un peu de repos : elles furent prises toutes deux et la nuit fut assez bonne. Le lendemain, j'appliquai cinq moxas et je continuai chaque soir l'administration de l'opium; mais au bout de cinq jours, ma malade ne se trouvant pas mieux, se fit transporter à l'hospice. Elle y resta vingt-cinq jours, après lesquels elle me fit appeler pour me dire que, voyant l'inutilité des ventouses et des vésicatoires, elle était dans l'intention de se faire couper la sciatique par un maréchal-ferrant (c'est l'expression reçue dans le vulgaire pour dire qu'on va se faire cautériser). Je ne pus assister à l'opération, la personne chargée de me prévenir ne l'ayant pas fait assez à temps. Plus tard je rencontrai la malade, qui me dit avoir subi la cautérisation une vingtaine de jours auparavant. Elle était mieux; toutefois le maréchal-ferrant, ne trouvant pas la guérison assez radicale, était d'avis de recommencer l'opération; mais il n'en fut point besoin : la guérison s'établit complètement, et depuis lors elle ne s'est pas démentie.

Obs. II. Une femme, âgée de 60 ans, m'a assuré avoir été traitée d'une sciatique, il y a de cela une vingtaine d'années, par un chirurgien de marine en retraite. Comme elle n'en éprouva aucun avantage, elle eut recours à la cautérisation du maréchal-ferrant qui la débarrassa tout à fait de sa sciatique, en huit ou dix jours. Cette guérison s'est maintenue jusqu'à ce jour.

Obs. III. Un homme de 25 ans, affecté de sciatique, vint à apprendre ce qui s'était passé chez la femme qui a été le sujet de l'observation précédente. Il consulta aussitôt un homme de l'art qui le confirma dans l'idée qu'il avait bien une sciatique. Le malade n'en demanda pas plus long et alla aussitôt chez le maréchal-ferrant qui le renvoya guéri.

Obs. IV. Madame C..., femme d'un

président de chambre de la cour d'appel de cette ville, se trouvait depuis quelques jours affectée d'une sciatique intense. Des médecins, parents ou amis de la famille, furent consultés à cet effet; mais ils virent les divers moyens qu'ils proposaient rejetés par la malade, à qui plusieurs personnes avaient déjà parlé de l'infailibilité de la cautérisation. On envoya donc chercher dans un village voisin de celui où se trouvait alors cette dame, la personne qui se livrait à cette manœuvre. La cautérisation ne fut pas plutôt pratiquée que la malade éprouva du soulagement, et en peu de jours elle reprit totalement l'usage de sa jambe. Cette guérison a quinze à vingt mois de date, et M. le président est aujourd'hui tellement persuadé de l'efficacité de la guérison, que tous les raisonnements du monde ne sauraient l'en dissuader.

Obs. V. M. S..., fabricant de pâtes, âgé de 75 ans, m'a raconté qu'il fut affecté de sciatique, il y a une douzaine d'années. Sur le conseil que lui en donna une femme, il se soumit à la cautérisation. Quinze ou vingt jours après, comme il n'y avait que peu d'amélioration, il retourna chez le maréchal-ferrant (le père de notre guérisseur actuel de sciatiques): celui-ci procéda à une seconde cautérisation, laquelle eut cette fois un succès qui ne s'est pas démenti depuis.

Il est, ajoute notre correspondant, une remarque que je crois devoir faire à propos de ces observations : c'est que si tous les malades n'ont pas été guéris au moment même de l'opération, tous ont éprouvé une amélioration instantanée, et la nuit qui a suivi l'opération a toujours été bonne. Vous remarquerez, continue-t-il, que les observations II et V remontent à des dates anciennes; l'absence de récidive, après un temps aussi long, mérite de fixer l'attention. Je ne vous fournis pas d'autres cas, parce que je n'ai pas voulu m'en remettre au dire du maréchal-ferrant qui prétend n'avoir jamais pratiqué moins d'une centaine de cautérisations par an. Quant aux personnes dont je vous donne les observations, je les ai moi-même interrogées, et c'est de leur bouche que je tiens les détails peu nombreux, mais cependant suffisants, que je vous transmets. J'en excepte toutefois la quatrième observation, qui m'a été communiquée par un confrère trop consciencieux pour révoquer en doute la guérison, mais aussi trop sceptique pour en rapporter l'honneur à la cautérisation de l'oreille. Ce confrère m'a, du reste, assuré que dans l'intérieur de la Corse on n'appelle presque jamais les médecins pour soigner une sciatique : on va chez le maréchal et l'on en revient guéri.

En présence de ces témoignages de notre correspondant, devons-nous, comme quelques médecins à qui nous en avons fait part, sourire de pitié et considérer sa communication comme non avenue. Mais voici qu'un employé de nos bureaux, ancien sergent de l'armée et Corse d'origine, de Saint-Florent, près Bastia, vient nous confirmer de la manière la plus précise les avantages de la cautérisation de l'hélix dans les cas de sciatique, et nous offrir une nouvelle observation. On brûle le milieu de l'oreille, nous dit-il, en Corse, dans une maladie qu'on appelle la *sciatica*, et j'ai été moi-même témoin d'un fait.

Obs. VI. Mon père était depuis cinq mois très-souffrant d'une douleur qui lui prenait du milieu de la fesse et descendait en arrière, jusqu'au genou, et de là jusqu'aux doigts des pieds; tantôt il souffrait seulement dans une de ces trois parties, et tantôt les douleurs étaient si fortes, qu'elles arrachaient des cris. Mon père, alors, n'éprouvait de soulagement qu'en se couchant à terre. Fatigué de souffrir, il se décida à aller à cheval chez le maréchal, qui demeurait à deux lieues, et je l'accompagnai.

Le maréchal prit un morceau de fer, le fit rougir, en toucha vivement cette partie de l'oreille (il m'indiquait sur une planche la terminaison de l'hélix à son entrée dans la conque). Ce fut l'affaire d'un instant : il mit sur la brûlure un peu d'huile battue et nous nous en revînmes. Mon père fut guéri et n'a plus souffert de cette maladie.

Il ne faut pas croire que la cautérisation de l'oreille dans la sciatique soit une invention des maréchaux-ferrants de la Corse. C'est encore là un de ces secrets sortis du temple d'Épidaure, recueillis et gardés au centre de quelques populations.

(La suite au prochain N°.)

EFFICACITÉ DU KOUSSO CONTRE LE TOENIA SOLIUM. — Le docteur Budd a eu l'occasion de confirmer récemment l'efficacité du koussou chez deux femmes affectées du *tœnia solium*. Les autres remèdes *tœniafuges* n'avaient produit que des résultats incomplets. Le koussou fut administré et 2 heures après les malades rendirent par longues portions le *tœnia*.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des nouveaux essais du docteur Budd. Le seul obstacle à l'emploi de ce remède, c'est que la dose coûte à Londres plus de 20 francs.

(The Lancet, 20 avril 1880.)

SUR UN MOYEN CAPABLE D'ENRAYER L'ANGINE TONSILLAIRE; par M. VAN RYN, chirurgien-accoucheur à Vladsloo. — Quoique l'angine tonsillaire ne présente pas, dans le plus grand nombre des cas, une gravité bien grande, elle n'en constitue pas moins une affection que les médecins ont de tout temps, à cause de sa fréquence et du caractère d'acuité de ses symptômes, cherché à combattre d'une manière sûre et prompte. C'est surtout à trouver des moyens abortifs qu'ils se sont attachés; et, il faut en convenir, la thérapeutique n'est pas sans s'être beaucoup enrichie, numériquement au moins, depuis quelques années.

Certes parmi les médications diverses qu'on a voulu substituer au traitement antiphlogistique assez généralement inutile dans l'angine, il en est qui jouissent d'une efficacité réelle. Cependant je ne pense point qu'aucun remède surpasse en promptitude d'action celui que la présente note est destinée à faire connaître, si toutefois, ce que j'ignore, il n'est connu déjà.

Voici en quoi consiste et comment j'emploie ce remède :

Du moment que les premiers symptômes propres à l'amygdalite se manifestent, qu'ils aient été précédés ou non d'un état pyrétiqne, c'est-à-dire du moment qu'un commencement de dysphagie est lié à l'état de sécheresse, de rougeur, de tension de l'isthme du gosier, et que cet état est accompagné d'augmentation de volume des amygdales, j'administre une cuillerée matin et soir, sans aucune autre substance, de vinaigre des quatre voleurs (*acetum antisepticum*), préparé d'après la formule indiquée dans la pharmacopée de Gand. Dès lors je m'abstiens de tout autre moyen, soit général, soit topique. Ordinairement le mal cède après la première, la seconde ou la troisième dose.

Depuis nombre d'années, je ne traite pas autrement les angines tonsillaires et presque constamment le résultat obtenu est des plus heureux, pour ne pas dire surprenant. Sous l'influence de cette médication simple, et qui est parfaitement supportée par les malades, le mal cède, je ne saurais, je l'avoue, dire de quelle manière, mais il cède, et, ce qui est important, dans un temps fort court, quelquefois du jour au lendemain.

Mais je crois devoir déclarer que jamais je n'emploie le vinaigre aromatique lorsqu'il existe déjà un commencement de suppuration; c'est aux moyens ordinaires que j'ai recours alors. Une autre déclaration que je dois faire encore ici, c'est que le remède en question n'a aucune influence sur le retour si fréquent, comme on sait, de